


Web 2.0 et bibliothèque

4^e partie

Les licences Creative Commons



Le logo (et logotype)  est propriété de Creative Commons (<http://creativecommons.org>).

Support de cours des formations internes de la Bibliothèque de l'EPFL des 23 mai et 16 juin
2011

La présentation montrée en cours est ici : <http://prezi.com/zpj3ry5fo8xf/licences-creative-commons/>

Vous avez le droit de réutiliser le contenu de ce document pour autant que cela ne soit pas à des fins commerciales et à condition que les documents dérivés soient également mis sous licence CC-BY-NC-SA. Dans tous les cas, les noms des auteurs doivent être mentionnés. Pour de plus amples informations sur la licence, référez-vous au lien indiqué dans la mention légale ci-dessous.



This work is licenced under the Creative Commons Attribution-Non-Commercial-Share Alike 3.0 Unported License. To view a copy of this licence, visit <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/deed.fr> or send a letter to Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Table des matières

1. Historique et contexte.....	6
1.1. Dates-clés	6
1.2. Pourquoi utiliser les licences Creative Commons ?.....	7
2. Les différentes licences CC.....	8
3. Utiliser les licences CC	10
3.1. Trouver du contenu sous licence CC	10
3.2. Citer des œuvres sous licence CC.....	14
3.3. Exercice pratique.....	15
3.4. Avant de choisir une licence.....	16
4. Études de cas	19
5. Conclusion et perspectives	23
6. Webographie.....	24

1. Historique et contexte

La création des licences Creative Commons s'inscrit dans le développement du monde de l'informatique libre. Voici quelques dates-clés.

1.1. Dates-clés

- 1985 Fondation de Free Software Foundation (FSF)
- 1989 Publication de la première licence GNU/GPL (General Public License) par la FSF
- 1991 Publication de la deuxième licence GNU/GPL, ainsi que de la licence GNU/LGPL (Lesser General Public License)
Invention du web au CERN
Création de GNU/Linux
- 1992 La première photo est mise sur le web par Tim Berners-Lee
- 1997 Publication de *La cathédrale et le bazar* par Eric Raymond, comparant le développement d'un logiciel libre et celui d'un logiciel propriétaire
- 1998 Création de l'Open Source Initiative, basé sur *La cathédrale et le bazar*
Netscape diffuse le code source de son navigateur web (sous licence Netscape Public License)
- 1999 Naissance des flux RSS
- 2001 Fondation de Creative Commons
Naissance de Wikipédia
- 2002 Publication de la version 1 des licences Creative Commons (inspirée des licences GNU)
Apparition du premier téléphone portable avec appareil photo (Sony Ericsson P800)
- 2004 Publication de la version 2 des licences Creative Commons
Naissances de Flickr, du web 2.0 et de Firefox
Env. 4.7 millions d'œuvres sous licence CC
- 2005 Publication de la version 2.5 des licences Creative Commons
Création du projet Science Commons
Naissance de Youtube
Env. 20 millions d'œuvres sous licence CC
- 2007 Publication de la version 3 des licences Creative Commons
Env. 90 millions d'œuvres sous licence CC
- 2009 Adoption des licences Creative Commons par Wikipédia et Youtube
Env. 350 millions d'œuvres sous licence CC
- 2010 La British Library diffuse 3 millions de notices bibliographiques sous licence CC0 (domaine public).
La bibliothèque du CERN dépose son catalogue sous licence CC0 (domaine public). Les notices sont accessibles via Open Library (<http://openlibrary.org>).

1.2. Pourquoi utiliser les licences Creative Commons ?

Si vous devez rendre un rapport et que vous vous basez sur diverses sources pour faire des affirmations, tant que vous citez vos sources, il n'y a pas de problème. Cela rentre dans le cadre de ce qu'on appelle le *fair use*. Vous ne reprenez pas l'intégralité du travail d'une autre personne et vous ne vous attribuez pas des idées que vous n'avez pas inventées.

Mais lorsqu'il s'agit d'illustrer un propos à l'aide d'une image, cela se complique. Si on peut aisément citer une petite portion d'un texte, une image n'a souvent de sens que dans son intégralité.

Combien de fois se trouve-t-on face à une image ou un document qui serait bien utile pour illustrer ou agrémenter un travail ? Le problème, c'est que pour pouvoir utiliser l'image de quelqu'un d'autre dans son travail, il faut contacter l'auteur pour lui demander une autorisation explicite de l'utiliser.

Imaginez maintenant combien de demandes l'auteur d'une œuvre particulièrement populaire peut recevoir. Et combien de temps cela peut lui prendre d'autoriser les gens à le faire...

Le copyright, qui protège toute œuvre dès le moment de sa création, peut s'avérer très contraignant pour l'utilisateur ET pour l'auteur.





C'est pour répondre à ce problème que les licences Creative Commons ont été créées. L'auteur a la possibilité d'autoriser les autres à réutiliser son œuvre. Il peut aussi définir les droits et les devoirs des utilisateurs qui souhaitent la réutiliser.

NOTES PERSONNELLES









2. Les différentes licences CC





Ils existent plusieurs licences Creative Commons.

Les licences combinent 4 symboles exprimant chacun une contrainte imposée par l'auteur à l'utilisateur.

	BY : ATTRIBUTION = PATERNITÉ Le titre, l'auteur et la licence de l'œuvre doivent être mentionnés.
	SA : SHARE ALIKE = PARTGAE À DES CONDITIONS IDENTIQUES L'œuvre peut être réutilisée mais tout œuvre qui en découle doit être publiée sous la même licence.
	NC : NONCOMMERCIAL = PAS D'UTILISATION COMMERCIALE L'œuvre peut être réutilisée mais pas à des fins commerciales (ce qui inclut la publicité).
	ND : NO DERIVATIVE WORKS = PAS DE MODIFICATION L'œuvre peut être réutilisée si aucune modification n'y est apportée.

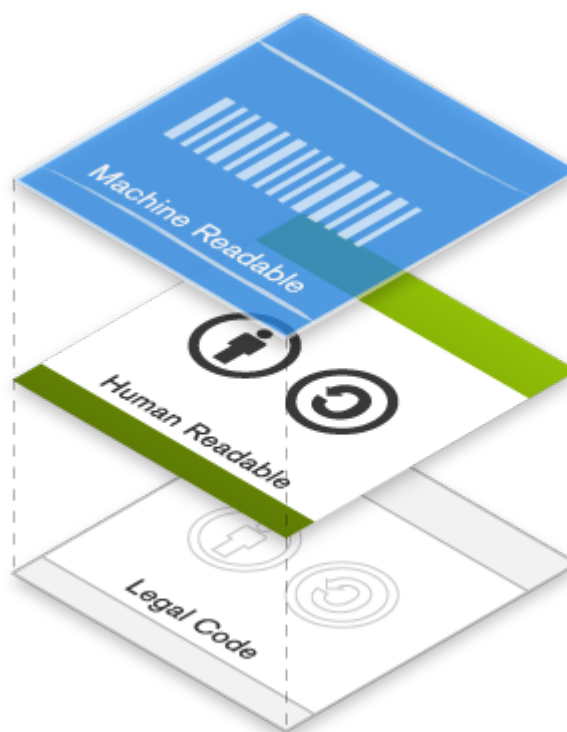
Ces quatre conditions combinées donnent les six licences suivantes.

 	DROITS : copier, modifier, diffuser sous n'importe quelle licence (y compris à des fins commerciales) DEVOIRS : citer le titre, la licence et l'auteur de l'œuvre originale + fournir un lien vers l'œuvre originale
 	DROITS : copier, modifier, diffuser (y compris à des fins commerciales) DEVOIRS : publier le résultat sous la même licence + citer le titre, la licence et l'auteur de l'œuvre originale + fournir un lien vers l'œuvre originale
 	DROITS : copier et diffuser sous n'importe quelle licence (y compris à des fins commerciales) DEVOIRS : publier l'œuvre originale inchangée (intégralement) + citer le titre, la licence et l'auteur de l'œuvre originale + fournir un lien vers l'œuvre originale
 	DROITS : copier, modifier et diffuser sous n'importe quelle licence à des fins non commerciales DEVOIRS : publier le résultat à des fins non commerciales + citer le titre, la licence et l'auteur de l'œuvre originale + fournir un lien vers l'œuvre originale

 	<p>DROITS : copier, modifier et diffuser à des fins non commerciales</p> <p>DEVOIRS : publier le résultat à des fins non commerciales + publier le résultat sous la même licence + citer le titre, la licence et l'auteur de l'œuvre originale + fournir un lien vers l'œuvre originale</p>
 	<p>DROITS : copier et diffuser sous n'importe quelle licence à des fins non commerciales</p> <p>DEVOIRS : publier le résultat à des fins non commerciales + publier l'œuvre originale inchangée (intégralement) + citer le titre, la licence et l'auteur de l'œuvre originale + fournir un lien vers l'œuvre originale</p>

Les licences ci-dessous sont présentées de la plus permissive à la plus restrictive.

Une licence existe en 3 formats différents. Une version lisible par une machine (code informatique), une deuxième compréhensible par un être humain (texte explicatif) et une troisième compréhensible des seuls juristes (contrat).



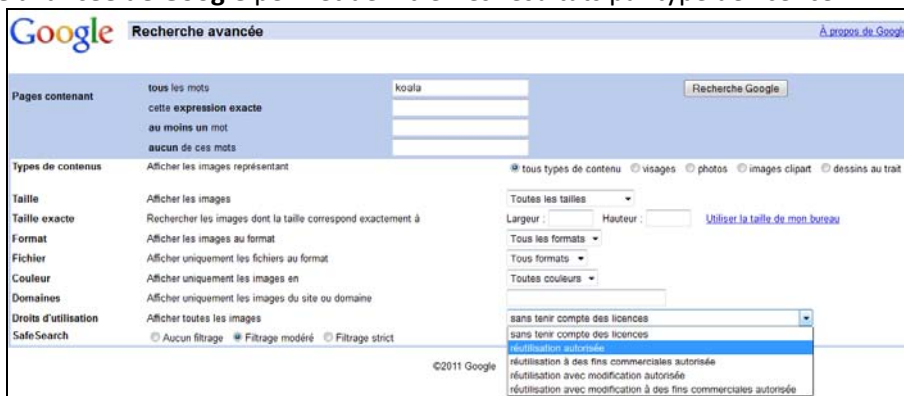
NOTES PERSONNELLES

3. Utiliser les licences CC

3.1. Trouver du contenu sous licence CC

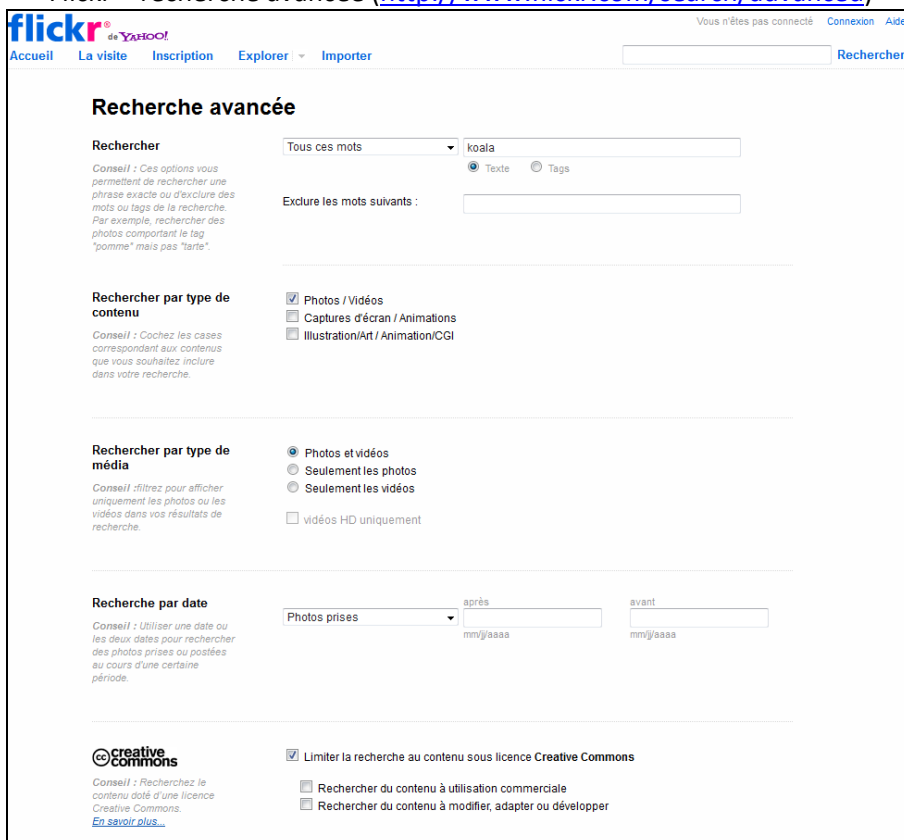
Aujourd'hui, on trouve du contenu sous licence Creative Commons un peu partout sur le web. Les moteurs de recherche ne sont pas très performants. Notez donc qu'il faut toujours vérifier à la source si l'œuvre que vous souhaitez utiliser est bel et bien sous licence Creative Commons. Voici quelques sites web qui vous permettent d'en trouver.

La recherche avancée de Google permet de filtrer les résultats par type de licence.



Pour la recherche d'images, Flickr est incontournable. Il est à noter que le filtre par licence est particulièrement efficace. Flickr propose 2 accès au contenu sous licence CREATIVE COMMONS : la recherche avancée et une page d'accueil présentant les contenus publiés sous les différentes licences CC.

Flickr – recherche avancée (<http://www.flickr.com/search/advanced>)



Explorer / Creative Commons

De nombreux utilisateurs de Flickr ont décidé de placer leurs œuvres sous licence Creative Commons. Vous pouvez parcourir ou rechercher des éléments en fonction de leur type de licence.

Voici quelques éléments ajoutés récemment :

CC BY Paternité
 26 022 485 photos (Plus)

CC BY-ND Paternité-Pas de modification
 9 134 225 photos (Plus)

CC BY-NC Paternité-Pas d'utilisation commerciale-Pas de modification
 53 740 259 photos (Plus)

CC BY-NC Paternité-Pas d'utilisation commerciale
 25 000 546 photos (Plus)

CC BY-NC-SA Paternité-Pas d'utilisation commerciale-Partage selon les Conditions Initiales
 53 328 496 photos (Plus)

CC BY-SA Paternité-Partage selon les Conditions Initiales
 16 475 411 photos (Plus)

creative commons
 "Creative Commons est une organisation à but non lucratif proposant une alternative au copyright complet."
creativecommons.org

En bref...

Paternité signifie :
 Vous autorisez la copie, la distribution, l'affichage et la communication de votre œuvre protégée. Vous autorisez également sa modification, à condition que votre nom soit cité.

Pas d'utilisation commerciale signifie :
 Vous autorisez la copie, la distribution, l'affichage et la communication de votre création. Vous autorisez également sa modification, mais à des fins non commerciales uniquement.

Pas de modification signifie :
 Vous autorisez uniquement la copie, la distribution, l'affichage et la communication de copies identiques de votre œuvre.

Partage selon les Conditions Initiales signifie :
 Vous autorisez la distribution de votre œuvre modifiée uniquement sous un contrat identique à celui qui régit votre œuvre originale.

[Ajouter une licence Creative Commons à votre galerie.](#)

Le site web de Creative Commons (<http://search.creativecommons.org>) propose également un moteur de recherche.

CC Search by Creative Commons

koala I want something that I can:
 use for commercial purposes
 modify, adapt, or build upon

Use beta search interface English (US) [Help](#) [Translate](#) [Contact](#) [Support CC](#) [Policies](#) [Privacy](#) [Terms of Use](#)

Google (Web) Google (Image) flickr (Image) blip.tv (Video) Jamendo (Audio) Spotify (Audio) 1980328264 (Social) COMMARDS

Web Images Videos Maps News Shopping Gmail more tyrajosaure@gmail.com

Google koala

Comme mentionné dans l'historique, tous les articles de Wikipédia sont sous licence Creative Commons CC-BY-SA. Attention, il ne s'agit que des textes !

Dernière modification de cette page le 11 janvier 2010 à 21:37.

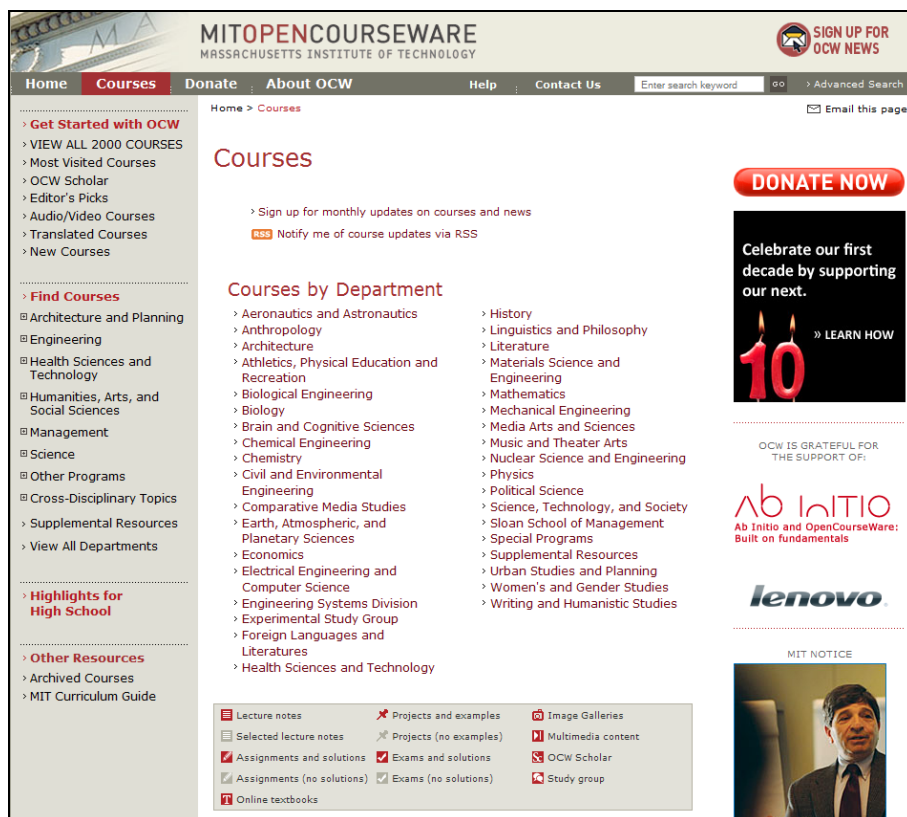
Droit d'auteur : les textes sont disponibles sous licence Creative Commons paternité partage à l'identique ; d'autres conditions peuvent s'appliquer. Voyez les conditions d'utilisation pour plus de détails, ainsi que les crédits graphiques. Wikipédia est une marque déposée de la Wikimedia Foundation, Inc., organisation de bienfaisance régie par le paragraphe 501(c)(3) du code fiscal des États-Unis.

Politique de confidentialité À propos de Wikipédia Avertissements

Des cartes géographiques sont disponibles sous licence Creative Commons sur OpenStreetMap (<http://openstreetmap.org>).



On trouve également des cours de niveau universitaire sous licence Creative Commons. C'est notamment le cas au MIT (<http://ocw.mit.edu/courses>).



C'est aussi le cas en France où le portail Formadoc (http://guides-formadoc.ueb.eu), hébergé à l'Université européenne de Bretagne, propose des formations à distance en information et documentation destinée aux doctorants. Le tout sous licence Creative Commons évierment.

The screenshot shows the Form@doct website interface. At the top, there is a navigation bar with links for 'À propos', 'Porteurs du projet', and 'Partenaires'. The main header includes the 'form@doct' logo and the Université européenne de Bretagne logo. Below the header, a welcome message reads 'Bienvenue sur Form@doct' and provides information about the site's purpose: 'FORM@DOCT - FORMation A distance en information DOCUMENTATION pour les docTorants.' A search bar is located below the welcome message, with the text 'Browse All 33 Guides | Search: [input] All Guides SEARCH'. The main content area is divided into several sections:

- Présentation de Form@doct à la Wiki Radio de l'UEB:** A section featuring a podcast player for 'Form@doct, un tutoriel au service de la Wiki Radio de l'UEB' by François Berthet.
- Questions / Réponses:** A section with a search bar and an 'ASK US' button.
- L'Information Scientifique et Technique:** A section with sub-sections: 'Chercher', 'Exploiter', 'Produire, publier', and 'Connaître'. It lists various topics such as 'Comment chercher? Stratégies de recherche d'information', 'Que chercher? Sources et données brutes', 'Où chercher? Espaces et réseaux d'information', 'Comment trouver? Sources et outils pour l'information scientifique', 'Comment trouver? Moteurs de recherche du web', and 'Comment surveiller? Outils et méthodes de veille'.
- Evaluez Form@doct!:** A section asking for user feedback and providing a questionnaire link.
- Popular Guides | Recent Guides:** A list of 10 popular guides, including 'Elaborer une stratégie de recherche d'information', 'La thèse: normes et formats', 'Les logiciels de gestion de références bibliographiques', 'Les moteurs de recherche scientifiques', 'La thèse: plan et parties', 'Les agrégateurs de flux, les pages personnalisables', 'Publier un article dans une revue scientifique', 'Les opérateurs de recherche', 'Organiser et gérer sa documentation', and 'Les serveurs d'archives ouvertes et de thèses'.
- Popular Tags:** A section listing various tags such as 'agrégateur', 'alerte', 'archive ouverte', 'archives', 'articles scientifiques', 'auto archivage', 'base de références', 'bibliographie', 'bibliothèque personnelle', 'bibliothèques', 'blog scientifique', 'blogosphère', 'bouquet de revues', 'brevet', 'centres de documentation', 'cession de droit', 'coopération', 'creative commons', 'droit d'auteur', 'flux rss', 'libre accès', 'open access', 'propriété industrielle', 'revues scientifiques', 'veille', 'web 2.0', 'édition numérique', 'édition électronique', 'équation de recherche', and 'état de l'art'.

 The footer contains a Creative Commons license notice: 'Form@doct de l'Université européenne de Bretagne est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage des Conditions Initiales à l'Identique 3.0 Unported'.

On s'arrête ici avec les exemples de sites web offrant du contenu sous licence Creative Commons. Vous trouverez d'autres sources dans la webographie.

3.2. Citer des œuvres sous licence CC

Lorsqu'on réutilise des images, du texte ou tout autre contenu sous licence CC, il faut les citer. Voici les informations à inclure :

- l'auteur de l'œuvre originale
- le titre de l'œuvre originale
- la licence de l'œuvre originale
- un lien où on peut trouver l'œuvre originale

Il faut, si possible, fournir la mention de licence telle que fournie avec l'œuvre originale.

Il y a différentes manières de fournir toutes ces informations. Lorsque vous créez un document imprimé, la mention peut prendre la forme suivante.




 *Christmas at the Rolex Learning Center* by Thomas Guignard
<http://www.flickr.com/photos/timtom/5303813027/>

En ligne, cette mention peut être compressée comme suit.

 [Christmas at the Rolex Learning Center](http://www.flickr.com/photos/timtom/5303813027/) by [Thomas Guignard](#)

En survolant le logo avec la souris, on peut faire apparaître la licence sous laquelle l'œuvre a été publiée :

Attribution - NonCommercial – ShareAlike  *Christmas at ...*

En cliquant sur le titre, on arrive sur la photo en ligne. Et en cliquant sur le nom de l'auteur, on se retrouve sur son profil en ligne.

Flickr storm (<http://www.zoo-m.com/flickr-storm/>) est un outil qui vous permet de voir comment citer une image sous licence CC trouvée sur Flickr pour une réutilisation en ligne.

3.3. Exercice pratique

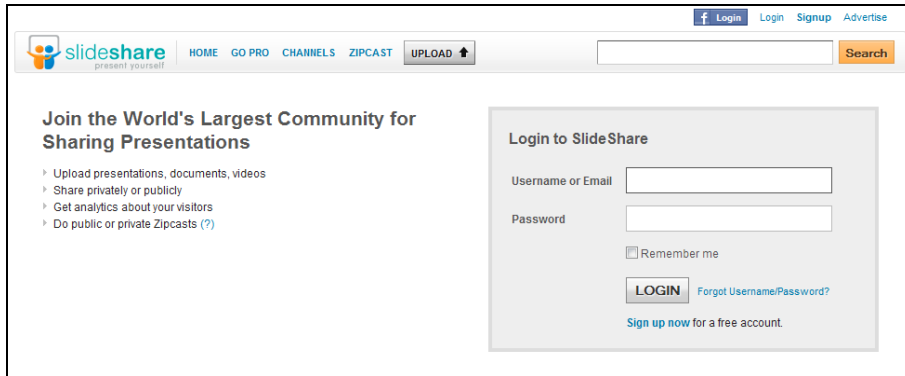
Objectif : Produire une petite présentation avec du contenu sous licence CC et la publier (sous licence CC aussi) sur un site de partage

Cherchez du contenu sous licence Creative Commons, insérez-le dans une présentation et citez-les. Publiez ensuite votre présentation sur SlideShare en suivant les instructions ci-dessous.

Connexion sur SlideShare

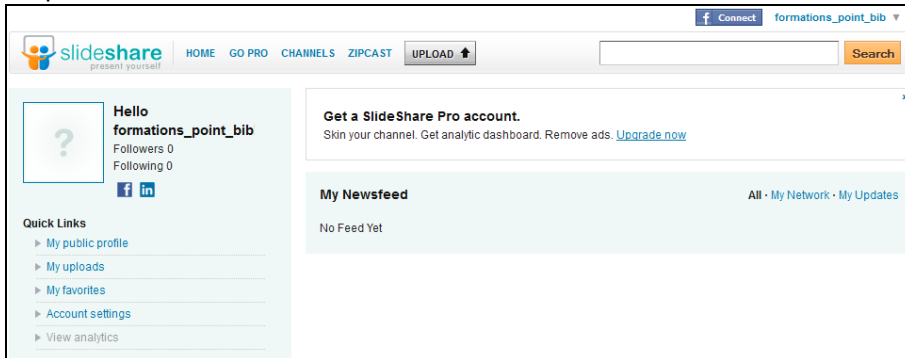
Rendez-vous sur <http://www.slideshare.net/login>.

Connectez-vous à l'aide des identifiants donné en cours.

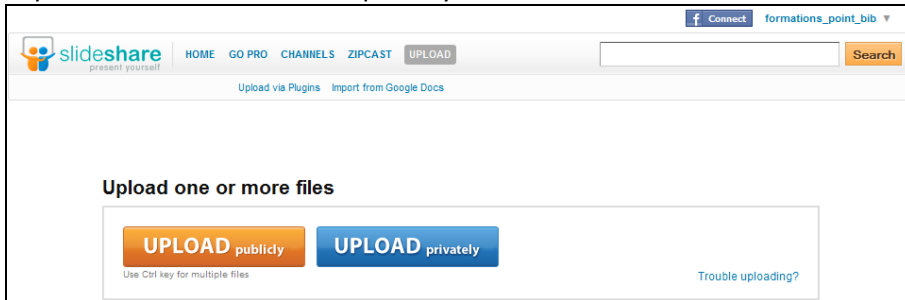


Publier une présentation

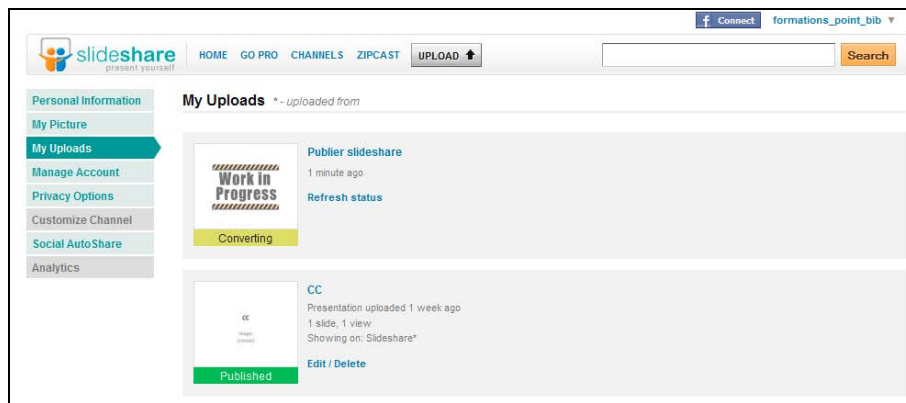
Cliquez sur le bouton UPLOAD...



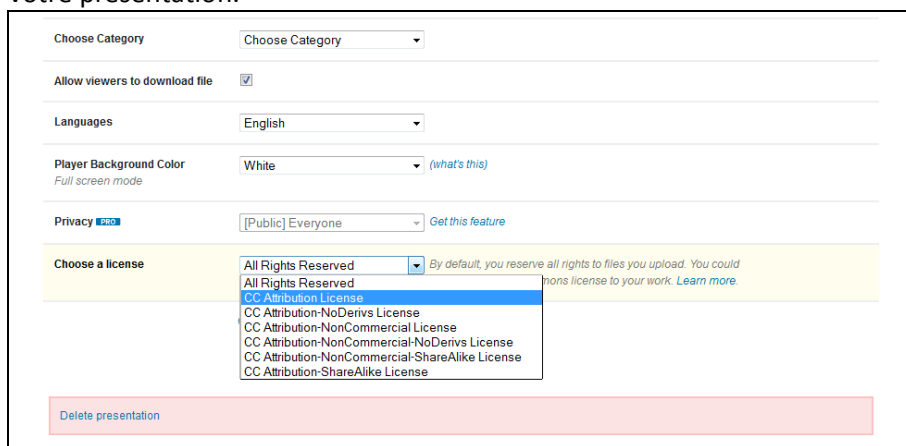
... puis sur le bouton UPLOAD publicly.



Une fois la présentation déposée sur SlideShare, cliquez sur le nom d'utilisateur (formations_point_bib dans ce cas) et choisissez My Uploads dans le menu déroulant.



Lorsque votre présentation est convertie¹, cliquez sur le lien Edit / Delete à côté de celle-ci et choisissez la licence sous laquelle vous souhaitez publier votre présentation.



Bravo ! Vous venez de publier votre (première ?) présentation sous licence Creative Commons.

3.4. Avant de choisir une licence

Avant de publier une œuvre sous licence Creative Commons, il faut bien vérifier les 5 points suivants.

- 1- S'assurer que l'œuvre puisse être protégée par le copyright.
- 2- S'assurer que vous avez les droits sur l'œuvre que vous publiez.
- 3- S'assurer que le fonctionnement des licences est clair (et particulièrement qu'il n'est pas possible changer d'avis après coup !)
- 4- Être précis sur ce qui est sous licence.
- 5- Êtes-vous membre d'une société de gestion collective des droits d'auteur?

Quelques précisions s'imposent. Lorsqu'une œuvre est publiée sous licence Creative Commons, son auteur ne peut pas revenir en arrière. Il peut retirer son œuvre afin qu'elle ne soit plus accessible, mais il ne peut en aucun cas empêcher les utilisateurs qui l'avait trouvé, diffusé et réutilisé de continuer à le faire.

D'autre part, si l'auteur est membre d'une société de gestion des droits d'auteur, il doit se renseigner auprès de celle-ci pour savoir s'il peut publier sous licence Creative Commons.

¹ Cela prend quelques minutes. Si c'est trop long, éditez une des présentations déjà présentes.

NOTES PERSONNELLES

4. Études de cas

Voici quelques études de cas afin d'affiner la compréhension des licences Creative Commons, de leur fonctionnements et implications. Un corrigé sera fourni après la 2^e session.

CAS 1

Vous créez une affiche pour promouvoir les animations de la bibliothèque. L'affiche inclut des images sous licences CC BY-NC-SA. Avez-vous le droit de vous en servir ainsi ? (précision : les animations sont gratuites et ouvertes à tous)

La publicité est une activité commerciale. Une œuvre sous licence CC-BY-NC-SA ne devrait donc pas être utilisée dans le cadre d'une campagne de promotion (sauf avec l'accord explicite de l'auteur). Toutefois, dans le cadre de la promotion d'une activité ne rapportant pas d'argent ou de gain d'une autre sorte à une institution (à but non lucratif qui plus est), la réponse n'est pas aussi tranchée. De manière générale, l'utilisation de la clause NC dans une licence CC est problématique. L'usage qui est fait d'une image sur le web est difficilement traçable, les usages abusifs sont donc difficiles à traquer. La notion de non commercial est également sujette à discussion. Voyez les ressources marquées du tag **CC-NC dans la webographie**.

CAS 2

Vous donnez un cours à l'EPFL et votre présentation comprend une vidéo sous licence CC BY-NC-SA et des images sous licences CC BY-NC-ND. Avez-vous le droit de les utiliser ?

Si le support de cours reste dans le cadre de la classe ou s'il est déposé sur un espace web où seuls les étudiants qui suivent le cours peuvent accéder, on est dans le cadre d'une utilisation pédagogique. Il n'y a donc pas de problème. Il en serait de même si les contenus utilisés étaient sous copyright. L'exception pédagogique a pour but de ne pas empêcher d'instructions et l'apprentissage pour des raisons de droit d'auteur.

Si le support de cours est publié ou déposé sur un espace web accessible à tout le monde, on est dans le cas d'une publication. L'auteur du support de cours doit alors s'assurer qu'il a le droit d'utiliser les vidéos et les images qu'il inclut dans son document.

Dans le cas présent, les 2 licences sont incompatibles (voir tableau ci-dessous). Il reste toujours la possibilité de contacter les auteurs des différentes vidéos et images pour leur demander l'autorisation d'utiliser leur œuvre. Et espérer qu'ils acceptent...

Creative Commons Licenses Compatibility Wizard											
Reset	All Licenses of Used Works ↓↓↓ (Multi-selection) ↓↓↓	Compatible Licenses:									
<input type="radio"/>											
<input type="radio"/>											
<input checked="" type="radio"/>											
<input checked="" type="radio"/>											
<input type="radio"/>											
<input type="radio"/>											
<input type="radio"/>											
<input type="radio"/>	PD										
<input type="radio"/>											
<input type="radio"/>											

(source : <http://creativecommons.org.tw/licwiz/english.html>, consulté le 10 juin 2011)

CAS 3

Vous mettez une vidéo sur le blog de la bibliothèque en utilisant quelques séquences trouvées sur le web sous licence CC BY-SA. Avez-vous le droit de le faire ?

Une vidéo sous licence CC BY-SA implique que l'œuvre dans laquelle elle est insérée soit aussi sous licence CC BY-SA. Si le contenu du blog est sous cette licence, il n'y a donc pas de problème. Vous pouvez inclure la vidéo.

Si le blog est sous une autre licence, vous ne respecterez pas les termes de la licence originale de la vidéo en l'incluant.

Vous pouvez aussi définir que le contenu textuel est sous une licence de votre choix et indiquer à vos lecteurs que les contenus multimédias restent sous leur licence originale.

S.I.Lex, un blog français « au croisement du droit et des sciences de l'information » (voir webographie), porte les conditions de réutilisation suivante :

« Cette création par calimaq est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Paternité 2.0 France.

En l'absence d'indication contraire, cette licence concerne l'ensemble des contenus de ce blog (billets et pages) à l'exception des images qui l'illustrent (celles-ci demeurent placées sous leur mention légale d'origine).

Attention : en publiant des commentaires sur ce blog, vous acceptez définitivement qu'ils soient placés sous la licence CC-By »
























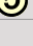










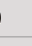


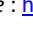
CAS 4

Vous créez un document avec des images sous licences CC-BY-SA et CC-BY-ND. Sous quelle licence publiez-vous ce document ?

Ces 2 licences sont incompatibles (voir tableau ci-dessous).

La licence CC BY-ND n'est compatible qu'avec les licences CC BY-NC-ND et CC BY-ND, alors que la licence CC BY-SA n'est compatible qu'avec elle-même.

Le seul moyen d'utiliser ensemble des images sous ces 2 licences est de demander l'autorisation des auteurs des images. Et d'espérer qu'ils acceptent...

Creative Commons Licenses Compatibility Wizard	
Reset	Compatible Licenses:
All Licenses of Used Works ↓↓↓ (Multi-selection) ↓↓↓	              
<input type="radio"/> 	
<input type="radio"/>  	
<input type="radio"/>   	
<input type="radio"/>    	
<input checked="" type="radio"/>  	 
<input checked="" type="radio"/>   	
<input type="radio"/>  	
<input type="radio"/> 	
<input type="radio"/> 	
<input type="radio"/> 	

(source : <http://creativecommons.org.tw/licwiz/english.html>, consulté le 10 juin 2011)

CAS 5

Pourquoi choisir la licence CC BY plutôt que la licence CC BY-NC-SA pour publier votre travail ?
Et l'inverse ?

La licence CC BY offre un potentiel de diffusion très important puisque même l'auteur d'un livre peut se servir de contenu sous licence CC BY et vendre ce livre. Dans certains cas, qu'un contenu sous licence CC BY soit repris et publié dans un livre est une reconnaissance agréable. D'un autre côté le livre ne sera disponible qu'à ceux qui l'achètent... ou l'empruntent dans une bibliothèque. L'œuvre originale restera quoi qu'il en soit toujours accessible à tous.

A contrario, une œuvre sous licence CC BY-NC-SA ne pourra pas être reprise dans un livre, à moins que celui-ci soit également diffusé (exclusivement) sous licence CC BY-NC-SA.

Cette licence garantit que cette œuvre et ses dérivés soient accessibles à tous et pour toujours. Et qu'aucun commerce n'en soit fait pas un tiers.

Cette licence est contaminante, car toute œuvre dérivée devra porter la même licence. Cette licence garantit aussi que la quantité de contenus accessible librement croît inexorablement.

Notez encore le cas (non isolé) d'un auteur ayant cédé les droits commerciaux à son éditeur tout en conservant les droits non commerciaux. Voyez l'article à ce sujet ici :

<http://www.technollama.co.uk/publishing-a-commercial-book-with-creative-commons>

Un bon exemple de cohabitation du copyright et des licences Creative Commons.

CAS 6

Une société de gestion collective des droits d'auteur attaque en justice le patron d'un bar. Il est accusé d'avoir diffusé de la musique sans payer les droits de diffusion.

Le patron du bar se défend en argumentant que la musique diffusée, publiée sous licence CC par les musiciens, n'était pas gérée par la société de gestion.

Le bar passe de la musique dans le cadre d'une activité commerciale. On ne connaît pas la licence exacte sous laquelle la musique a été publiée. Si l'utilisation commerciale est autorisée, il n'y pas de problème. Sinon, le patron du bar n'avait pas le droit de passer la musique sans demander l'accord explicite des musiciens.

*Maintenant, indépendamment de la licence CC, **la musique diffusée n'est pas gérée par la société de gestion collective des droits d'auteur.** Celle-ci ne peut donc en aucun cas réclamer au patron du bar de lui verser quoi que ce soit.*

Finalement, en marge de ce cas, quelqu'un a posé la question comment citer la musique diffusée (mention de l'auteur obligatoire). Voici 2 pistes.

- 1. Une courte bande-son (citant groupe, titre de chanson et licence) peut être appondue à la chanson.*
- 2. Le nom du groupe, le titre de la chanson et la licence peuvent être projeté sur un mur, p. ex., pendant la musique est diffusée. Toute personne présente dans le bar est alors en mesure d'identifier la musique qui passe.*

CAS 7

Une société utilise pour sa campagne publicitaire une photographie diffusée sur Flickr. La photo, prise par un éducateur et publiée sous licence CC, met en scène une jeune fille. La famille de celle-ci et l'éducateur portent plainte contre l'entreprise pour violation de la vie privée, diffamation et utilisation non-autorisée de la photographie. Ils attaquent également la fondation Creative Commons, pour ne pas avoir suffisamment informé l'éducateur sur la nature de ses licences.

Ce cas s'articule autour de 2 axes. La plainte déposée contre la société commerciale et la plainte contre la Fondation Creative Commons.

*Dans le cas de plainte contre la société qui a exploité la photographie, le problème le plus important est que **l'auteur n'a pas été cité**. Que la photo soit sous licence Creative Commons et disponible librement sur Flickr ne dispense pas la société d'en citer l'auteur. La société est donc en tort sur ce point-là.*

*Point intéressant : la famille ET l'éducateur se sont alliés pour porter plainte pour atteinte à la vie privée (notamment). Or, **les licences Creative Commons n'ont rien à voir avec le respect de la vie privée**. Elles ne couvrent que des aspects de droits d'auteur.*

Concernant le respect de la vie privée, on est plutôt en droit de se demander si l'éducateur avait demandé l'autorisation aux parents de diffuser la photo de leur fille (mineure).

*La plainte déposée contre la Fondation Creative Commons est amusante. **L'éducateur a publié une photo sur Flickr sous licence Creative Commons sans prendre connaissance de ce que ces licences donnent comme droits et devoirs**. Il se peut aussi qu'il ait pris connaissance de ces informations, mais ne les ait pas comprises... La famille et lui se retournent donc contre la Fondation Creative Commons pour défaut d'information. On est en droit de penser que toutes les informations requises étaient à leur disposition, tant depuis Flickr que sur le site web de Creative Commons.*

Nous ne connaissons pas l'issue de la procédure. Mais il y a fort à parier que cette plainte n'a pas abouti. Nous n'avons trouvé aucune information sur une condamnation de Creative Commons pour défaut d'information.

5. Conclusion et perspectives

À l'heure où tout le monde peut publier sur le web, où les contenus peuvent être facilement repris et mélangés, où les internautes souhaitent partager leurs créations, les licences Creative Commons répondent à un besoin : celui de pouvoir légalement donner le droit aux autres de se servir de ce qu'on a produit et, inversement, de se servir de ce que les autres ont produit.

Les exemples de la Bibliothèque du CERN et de la British Library, mentionnés dans l'historique, sont symptomatiques. Jens Vigen, le directeur de la bibliothèque du CERN, donne très clairement la raison de ce geste :

*« **Books should only be catalogued once.** Currently the public purse pays for having the same book catalogued over and over again. Librarians should act as they preach: data sets created through public funding should be made freely available to anyone interested. »*

(source: <https://creativecommons.org/weblog/entry/25519>, consulté le 22.05.2011)

En 10 ans, les licences Creative Commons ont séduit beaucoup de monde. Après le grand public, Creative Commons a commencé à s'intéresser aux domaines de la formation (Open Educational Resources), de la culture et des sciences (Science Commons).

La mutualisation est pratiquée depuis longtemps. Les licences Creative Commons devraient donc tout naturellement être adoptées par les bibliothèques.

Le web 2.0 a rendu le web aux internautes. Les licences Creative Commons leur donnent maintenant le droit de s'en servir.

6. Webographie



La webographie regroupe majoritairement les ressources utilisées pour les exercices.
Pour y accéder, rendez-vous sur http://www.delicious.com/formation_web2.0/EPFL-CC.

Le compte Delicious qui regroupe les ressources sur le web 2.0 est **formation_web2.0**.
Toutes les ressources liées à ce cours ont été étiquetées avec le tag **EPFL-CC**.

Il n'est pas nécessaire de vous connecter pour les rechercher et les consulter.

En vous connectant, vous pouvez ajouter **formation_web2.0** dans votre réseau afin de pouvoir en consulter toutes les ressources directement depuis votre compte.
Vous pouvez aussi choisir d'en sauver quelques-unes dans votre compte. Le bouton SAVE qui apparaît quand vous survolez un lien vous permet de sauver ce lien dans votre compte.

